Ville de Reuilly
02 54 03 49 00
mairie@reuilly.fr
www.reuilly.fr

LES ÉLUS VOUS INFORMENT

SEPTEMBRE 2020
N° 202

Retrouvez-nous sur nos réseaux :

C'EST LA RENTRÉE !

Les écoles de Reuilly ont fait leur rentrée ! Une rentrée un peu particulière toutefois placée sous l'égide de la sécurité des enfants (avec un nouveau système anti-intrusion) et du respect du protocole sanitaire actuellement en vigueur. Cette année, l'école maternelle accueille 61 enfants et l'école élémentaire en accueille 115. Nous souhaitons aux enfants une excellente année scolaire.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

- Vacances de Toussaint : du 17 octobre au 1er novembre inclus,
- Vacances de Noël : du 19 décembre au 03 janvier inclus,
- Vacances d'hiver : du 20 février au 07 mars inclus,
- Vacances de printemps : du 24 avril au 09 mai inclus,
- Pont de l'Ascension : du 13 mai au 16 mai inclus,
- Vacances d'été : à partir du 6 juillet.

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SUR INTERNET

L'ouverture du Portail-famille se fera dans les prochains jours ! Vous recevrez vos identifiants par mail (renseignés lors de votre inscription) sous peu.

VISUALISER LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Celui-ci vous permettra de **visualiser l'ensemble des activités périscolaires** de vos enfants. Il vous sera possible de **regarder vos « consommations » d'accueil périscolaire et de Centre de loisirs** et d'interagir avec les prévisions de Cantine scolaire de vos enfants : **de commander ou de décommander un repas** jusqu'à l'avant-veille du jour concerné (hors samedi et dimanche).

GÉRER VOTRE COMPTE-FAMILLE

Vous pourrez accéder à **un « porte-monnaie » virtuel qui permettra de régler l'ensemble des activités** présentées ci-dessus. À chaque repas et à chaque passage au Centre de loisirs ou à l'accueil périscolaire, le montant correspondant sera retiré de ce « porte-monnaie ». **Il est donc important d'approvisionner le Compte-Famille par anticipation afin de permettre aux enfants de fréquenter les activités souhaitées.**

L'approvisionnement pourra toujours se faire en mairie mais aussi directement sur le Portail-Famille par carte bancaire !

REPRISE DES TICKETS DE CANTINE ET REMBOURSEMENT DU CONFINEMENT

L'ensemble des tickets de Cantine scolaire correspondant aux repas non-utilisés, à cause du confinement, ont automatiquement été crédités sur le Compte-Famille des personnes concernées à valeur égale. La mairie reprendra les tickets encore en circulation jusqu'au 31 octobre 2020 afin de les créditer sur le Compte-famille à valeur égale.

INSTALLATION D'UN SYSTÈME ANTI-INTRUSION DANS LES ÉCOLES

À la rentrée, **dans le cadre du plan Vigipirate**, une quinzaine de **balises anti-intrusion** vont être distribuées auprès des enseignants et du personnel périscolaire.

En cas d'intrusion observée par un enseignant, celui-ci activera sa balise qui alertera discrètement toutes les autres balises.

S'en suivra le déclenchement du plan de prévention correspondant, à savoir le confinement ou l'évacuation.

COVID-19 : Organisation particulière des services de la commune

- **Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des lieux publics clos.**
- **La mairie est ouverte au public** aux horaires habituels. L'accueil téléphonique reste à privilégier pour vos démarches.
- **Les services auprès des aînés et des personnes isolées continuent** : les courses essentielles pourront être réalisées par les élus ou les agents municipaux. Les personnes concernées doivent rester à leur domicile, les élus ou les agents se chargeront de faire les déplacements nécessaires. Pour toute demande particulière sur ce service, contactez Aurélie DELABY au 06 30 58 90 70.

Masques offerts par le département

Le département, que nous remercions, offre **un masque à toutes les indriennes et tous les indriens**. Vous pouvez retirer, pour vous même ou pour compte d'autrui, un masque en tissu à la mairie de Reuilly aux horaires d'ouverture.
Tous les masques distribués sont agréés par la Direction Générale des Entreprises et sont lavables 50 fois.

Opération de dépistage « Covid-19 » le 21 août

Franc succès pour l'opération de tests virologiques PCR Covid-19 gratuits du 21 août 2020 organisée par l'Agence Régionale de Santé en partenariat avec la commune. La participation de la population à cette opération de dépistage a permis d'évaluer le niveau de circulation du virus, et ainsi, mettre en évidence d'éventuelles chaînes de transmission au retour des vacances. **118 tests ont été réalisés, tous sont négatifs.**

Ventes

Il reste **2 parcelles viabilisées** d'une superficie de 1241 m² et 1096 m² **au lotissement des Champs de Devant**. Elles sont à vendre au prix de 15 € le m². Renseignements à la mairie au 02 54 03 49 00.

Banque alimentaire

Voici les prochaines dates d'ouverture de la **Banque Alimentaire** :

- **mercredi 16 septembre**
- **mercredi 30 septembre**

Un élu prendra contact avec les bénéficiaires pour fixer un rendez-vous pour chaque passage.

Permanence des élus

La permanence des élus reprend ce mois-ci. **Elle se déroulera :**

Le lundi 14 septembre de 18h à 20h.

Cette permanence vous permet de **rencontrer un ou plusieurs élus** et de discuter de sujets qui vous concernent et/ou qui concernent la ville.

Les boîtes à livres de Reuilly

Deux boîtes à livres sont désormais installées à Reuilly. La première se situe dans le **Square Paul Surtel à coté de la Maison de Reuilly**. La deuxième, **inaugurée par le Conseil Municipal des Jeunes le 6 septembre, se situe près du Stade stabilisé, route de la Chaume**.

Le principe des boîtes à livres reste incompris par beaucoup et nous le déplorons. En effet, ces espaces ne sont pas simplement des lieux de dépôt, mais des lieux d'échange. **Ne doivent pas être déposés plus de livres qu'enlevés et inversement afin que ces espaces restent ordonnés et utilisables par chacun.**

De même, **le retour de prêts de la médiathèque ne doit pas être fait dans ces boîtes** mais auprès de la médiathèque.

Début des travaux de rénovation du Cellier-Dieu

Les travaux de rénovation de la maison à pignon, dite « Cellier-Dieu » inscrite aux monuments historiques vont débuter à partir du 15 septembre 2020. Ils dureront un an et permettront d'embellir notre centre-bourg avec une maison d'habitation totalement réhabilitée.

Durant ce laps de temps, **la rue de la Fraternité sera entièrement neutralisée**. Les places de stationnement rue de la République, entre Transaxia Immobilier et la Pharmacie, seront neutralisées afin de permettre la circulation car **le chantier empiètera sur une partie de la chaussée**.
Pour le confort des riverains, **les gravats seront humidifiés** afin de ne pas disperser la poussière lors de leur enlèvement.
Une information régulière sur l'avancement de ces travaux sera faite tout au long du chantier.

Merci de votre compréhension pour ce chantier de réhabilitation.

Point sur les travaux

Travaux du pont du Camping

L'étude sur les travaux du pont du Camping débutera le 4 septembre.

Camping

- Les panneaux d'affichage réglementaires du camping seront installés sur le site fin septembre.
- La clôture entre le camping et l'Espace Naturel Sensible des Prairies de l'Arnon a été posée.

Travaux de reprise par SETEC

Comme convenu avec la SETEC, la reprise des Enrobés Coulés à Froid de la route du stade et des caniveaux rue des Anciens Combattants d'AFN a commencé et se terminera le 11 septembre.

Sanitaires à la Plaine de jeux

Les travaux d'aménagement de la Plaine de jeux du Cluzeau se poursuivent avec l'installation de sanitaires début septembre.

Prochaines manifestations (prévisionnel selon conditions sanitaires)

- **du 12 septembre au 21 octobre** : Expositions de Nick Rockwell et de Jobov à la Maison de Reuilly.
- **Le 12 septembre** : Balade à moto organisée au profit du Téléthon. *Plus d'informations ci-dessous.*
- **Le 12 septembre** : Concours de reprise organisé par l'Amicale Boule Reuilloise à la Halle Jean-Pierre Berlot.
- ~~**Le 20 septembre** : Course de voitures à pédales organisée par Imagin' Reuilly autour de la mairie.~~ **Annulé**
- ~~**Le 27 septembre** : Rifles organisées par le Comité des fêtes.~~ **Annulé**
- **Le 27 septembre** : Les virades de l'espoir organisées par ANELMUCO à la Halle Jean-Pierre Berlot.

Actualités des associations

Communiqué concernant la « balade motos » au profit du Téléthon

« Bonjour amies motardes et amis motards,
La recherche a plus que jamais besoin de nous, à ce jour, nous souhaitons assurer la « balade motos » au bénéfice du Téléthon le samedi 12 septembre 2020, en départ de Reuilly (36). Toutes les précautions sanitaires devront être prises et les gestes barrières devront être respectés : port du masque et désinfection des mains au moment de votre inscription. Le déjeuner de midi se fera sous forme de pique-nique que chacun apportera ou que nous pourrons acheter sur place, libre à chacun d'aller au restaurant sous sa responsabilité. Cette année encore nous comptons sur vous. »

Urbanisme : Fiche-conseil « travaux sur une construction existante »

1/4 : Création de surface plancher ou emprise au sol

Sauf exceptions (zones « Agricole » ou « Naturelle » du PLUi), **une extension comprise entre 5 et 40 m² est soumise à déclaration préalable**.
Toute extension supérieure à 40m² est soumise à Permis de construire.
Par contre, **si l'extension porte la surface totale du bâtiment** (existant + projet) **à 150 m² ou plus**, le recours à un architecte est obligatoire et **il faudra déposer un permis de construire**, même si l'extension est inférieure à 40 m².

Avant tout projet, il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie ou sur le site https://www.service-public.fr/. Ne prenez pas le risque d'engager des travaux sans autorisation.